République Française

VILLE DE BOUXWILLER

67330

07/2018

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 octobre 2018

Sous la Présidence de M. Alain JANUS, Maire

Conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27 Présents : 19 Procurations : 7

PRESENTS

* M. JANUS Alain, Maire,
* Mme ROTH Ruth, 2e Adjointe,
* M. TOUSSAINT Daniel, 3e Adjoint,
* Mme LAPORTE Véronique, 4e Adjointe,
* M. MEISS Alain, Maire-délégué de RIEDHEIM,
* M. MICHEL Patrick, Maire-délégué d'IMBSHEIM,
* M. RIEHL Marc, Maire-Délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG,
* M. FATH Stéphane,
* M. FRITSCH Daniel,
* Mme GATAUX Nathalie,
* Mme GUNTHER Joëlle,
* M. HUMANN Marcel,
* Mme JACKY Sylvie,
* M. LANG Jérôme,
* M. MEYER Marc,
* Mme SCHWEITZER Laetitia,
* Mme SIEFER Astride,
* M. SUTTER Mathieu,
* M. VEIT Bernard,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

* M. HEINTZ Marc, 1er Adjoint, procuration à Mme LAPORTE Véronique
* M. LE GOFF Jean-Charles, 5e Adjoint, procuration à M. JANUS Alain
* Mme CHRIST-DAPP Marie-Christine, procuration à Mme ROTH Ruth
* Mme HAMM Danielle, procuration à Mme JACKY Sylvie
* Mme MEHL Louisa, procuration à M. VEIT Bernard
* Mme REIXEL Anny, procuration à M. MICHEL Patrick,
* Mme ÖZDEMIR Fatma, procuration à M. TOUSSAINT Daniel,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES

* Mme MEHL Elodie

Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Daniel Toussaint est désigné en qualité de secrétaire de séance et chargé à ce titre de la rédaction du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal.

Point 2 : Compte-rendu de la séance du 12 juillet 2018

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 juillet 2018. Aucune remarque n'étant exprimée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point 3 : Déclaration d'intention d'aliéner

1) Dossier N° 0042 : Bâti 3, rue du Jardin des Cerisiers à Griesbach-le-Bastberg
* Section : 32
* Parcelle : 154/99
* Superficie totale : 9,24 ares
* Prix de vente : 350 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

2) Dossier N° 0043 : Bâti 16, rue du Canal à Bouxwiller
* Section : 2
* Parcelle : 66
* Superficie totale : 0,68 ares
* Prix de vente : 67 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

3) Dossier N° 0044 : Non bâti Niedeck à Griesbach-le-Bastberg
* Section : 171/32
* Parcelle : 34
* Superficie totale : 16,38 ares
* Prix de vente : 622,44 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

4) Dossier N° 0045 : Bâti Lotissement Weidenbaum à Bouxwiller
* Section : 18
* Parcelle : 611/136
* Superficie totale : 6,12 ares
* Prix de vente : 237 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

5) Dossier N° 0046 : Bâti 13, rue d'Obermodern à Bouxwiller
* Section : 11
* Parcelle : 54 - 53
* Superficie totale : 11,18 ares
* Prix de vente : 175 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

6) Dossier N° 0047 : Bâti 7B, Allée des Vergers à Bouxwiller
* Section : 18
* Parcelle : 673/139
* Superficie totale : 3,09 ares
* Prix de vente : 202 000,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

7) Dossier N° 0048 : Bâti 135, rue du Fossé à Imbsheim
* Section : 27
* Parcelle : 191 - 192 - 193 - 364/194 - 366/197
* Superficie totale : 29,02 ares
* Prix de vente : 275 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

8) Dossier N° 0049 : Bâti 2, Jardin Geyling à Bouxwiller
* Section : 11
* Parcelle : 38
* Superficie totale : 12,03 ares
* Prix de vente : 160 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

9) Dossier N° 0050 : Non bâti Rue Geyling à Bouxwiller
* Section : 11
* Parcelle : 192
* Superficie totale : 9,73 ares
* Prix de vente : 66 164 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

10) Dossier N° 0051 : Bâti 21 rue de l'Ecole à Riedheim
* Section : 399/23
* Parcelle : 72
* Superficie totale : 5,5 ares
* Prix de vente : 85 000 €

Mme Ruth Roth, concernée par la vente, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

11) Dossier N° 0052 : Bâti 3, rue du Stade à Bouxwiller
* Section : 9
* Parcelle : 2
* Superficie totale : 11,96 ares
* Prix de vente : 120 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

12) Dossier N° 0053 : Bâti 3D, rue du Maréchal Foch à Bouxwiller
* Section : 9
* Parcelle : 212 - 220 - 219 - 216 - 215 - 207 - 198
* Superficie totale : 7.06 ares
* Prix de vente : 220 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

13) Dossier N° 0054 : Non bâti rue du Vignoble à Bouxwiller
* Section : 5
* Parcelle : 42 + 41
* Superficie totale : 31.91 ares
* Prix de vente : 55 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

14) Dossier N° 0055 : Non bâti rue du Tribunal à Bouxwiller
* Section : 11
* Parcelle : 207/85
* Superficie totale : 4,76 ares
* Prix de vente : 55 900 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

15) Dossier N° 0056 : Bâti rue d'Obermodern à Bouxwiller
* Section : 20
* Parcelle : 244 + 243
* Superficie totale : 47,19 ares
* Prix de vente : 550 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

16) Dossier N° 0057 : Bâti 21B rue d'Imbsheim à Bouxwiller
* Section : 6
* Parcelle : 12
* Superficie totale : 17,85 ares
* Prix de vente : 175 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Point 4 : Cession d'une parcelle par l'AF de Riedheim (chemin de la Faisanderie)

Par délibération du 1er mars 2018, le Bureau de l'Association Foncière de Riedheim proposait de céder à la Ville de Bouxwiller, à l'euro symbolique, la voirie d'accès à la Faisanderie.

Considérant que ce chemin dessert une maison d'habitation-cabinet de chiropracteur ainsi qu'une exploitation agricole avec vente directe à la propriété, et que, de ce fait, son entretien devrait revenir à charge de la Ville,

Vu le procès-verbal d'arpentage du 9 juillet 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :
- d'accepter la cession de la portion de voie cadastrée section 399-22, N° 219/175, d'une contenance de 51,61 ares,
- d'acquérir cette parcelle dans les conditions proposées par l'Association Foncière de Riedheim et de l'intégrer dans le domaine public communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

Point 5 : Création d'un poste de technicien

Suite à la réussite au concours de technicien par l'agent de développement durable,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Décide, à l'unanimité, de créer un poste de technicien, à temps complet, à compter du 1er novembre 2018.

Point 6 : Indemnité de conseil du Trésorier

Les lois de décentralisation et des textes réglementaires pris pour leur application autorisent les receveurs municipaux à fournir aux collectivités territoriales, à la demande de celles-ci, des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et financière.

En contrepartie, les collectivités doivent leur verser l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret N° 82-979 du 19 novembre 1982.

Par délibération du 11 septembre 2014, le Conseil Municipal a décidé :

- de demander le concours du Trésorier Municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour la durée du mandat.

Suite au changement de Trésorier, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

D'attribuer cette indemnité à M. Hervé CHOPIN, intérimaire, pour la période du 01/01/2018 au 15/02/2018 et à M. Markus PERAT, Receveur municipal, pour la période postérieure au 15/02/2018.

Point 7 : Prise en charge des frais d'inscription au Congrès des Maires

Le Conseil Municipal est informé que le 101e Congrès National des Maires et des Présidents de Communautés de France se tiendra à Paris du 19 au 22 novembre 2018. M. Alain Meiss y représentera la Ville de Bouxwiller.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (M. Alain Meiss),

Le Conseil Municipal décide de faire prendre en charge par la Ville les frais d'inscription à ce congrès, qui se montent à 95 €.

Point 8 : Décisions modificatives

a) Par délibération du 3 mars 2016, le Conseil Municipal se prononçait pour l'acquisition à 1 € de la maison située 2 Impasse Koch, sur le terrain cadastré section 4 parcelle n°57, appartenant aux héritiers des époux Georges et Emilie Mehl (habitant jadis 28 rue du Canal).

Il convient désormais d'inscrire cette propriété d'une contenance de 0,54 are à l'inventaire de la commune.

A cet effet, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte la décision modificative ci-dessous, basée sur une valeur théorique de 5 000 € l'are :

67061	VILLE DE BOUXWILLER	DM n°3 2018
Code INSEE	BOUXWILLER BOUX	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Acquisition maison vétuste des Consorts Mehl

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2115-01 : Terrains bâtis	0,00 €	2 700,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1328-01 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 700,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	**0,00 €**	**2 700,00 €**	**0,00 €**	**2 700,00 €**
Total INVESTISSEMENT	**0,00 €**	**2 700,00 €**	**0,00 €**	**2 700,00 €**
Total Général		**2 700,00 €**		**2 700,00 €**

b) Par délibération du 8 juin 2017, le Conseil Municipal acceptait purement et simplement tout legs consenti à la commune de Bouxwiller par Mme Marthe STREHLEN.

Afin d'intégrer à l'inventaire communal les biens légués au Musée du Pays de Hanau,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte la décision modificative ci-dessous :

67061	VILLE DE BOUXWILLER	DM n°4 2018
Code INSEE	BOUXWILLER BOUX	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Legs Strehlen au Musée du Pays de Hanau

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2161-3221 : Oeuvres et objets d'art	0,00 €	1 560,00 €	0,00 €	0,00 €
R-10251-01 : Dons et legs en capital	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 560,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	**0,00 €**	**1 560,00 €**	**0,00 €**	**1 560,00 €**
Total INVESTISSEMENT	**0,00 €**	**1 560,00 €**	**0,00 €**	**1 560,00 €**
Total Général		**1 560,00 €**		**1 560,00 €**

Point 9 : Demande de subvention du Groupe Folklorique du Pays de Hanau

Le Groupe Folklorique du Pays de Hanau a effectué diverses dépenses d'investissement à hauteur de 5 829,54 €. Ces dépenses ont été réalisées principalement pour l'acquisition de nouveaux costumes et de matériel indispensable au bon fonctionnement du groupe. A ce titre, il sollicite une subvention de la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce pour le versement d'une subvention d'investissement de 583 € au GFPH.

Point 10 : Demandes de subventions de l'Association de Pêche et de Pisciculture d'Imbsheim

a) L'Association de Pêche et de Pisciculture d'Imbsheim a effectué des dépenses d'investissement pour l'acquisition d'un bar, d'un groupe froid ainsi que de 10 tables et 40 chaises, à hauteur de 12 431,60 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce pour le versement d'une subvention d'investissement de 1 243 € à l'APP d'Imbsheim.

b) L'Association de Pêche et de Pisciculture d'Imbsheim a également entrepris de grosses réparations qui se montent à 2 247,69 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce pour le versement d'une subvention d'investissement de 225 € à l'APP d'Imbsheim.

Point 11 : Demande de subvention exceptionnelle de la paroisse protestante (concert « Oratorio de Noël »

Dans le cadre des « Noëlies » 2018, deux concerts réunissant professionnels et amateurs sont organisés, pour proposer de larges extraits de l'Oratorio de Noël de Jean-Sébastien Bach.

L'un d'eux est programmé le 8 décembre 2018, à Woerth, l'autre le 9 décembre en l'église protestante de Bouxwiller, pour clôturer le Marché de Noël.

Comme il fait intervenir des chanteurs solistes et des musiciens professionnels, auxquels seront associés de nombreux choristes amateurs de la région, ce projet nécessite un budget important (28 000 €) sur lequel l'Inspection luthérienne de Bouxwiller s'est engagée à trouver 7 000 €. A cette fin, elle sollicite une participation financière de plusieurs partenaires, dont la Ville de Bouxwiller.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce pour le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 € à l'Inspection luthérienne de Bouxwiller.

Vu
Le secrétaire de séance,

Daniel TOUSSAINT